

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

ACESM

ASSOCIATION DES
CENTRES ÉDUCATIFS
ET DE SAUVEGARDE
DES MINEURS ET
JEUNES MAJEURS DU
LOIR-ET-CHER

MOULIN

DE

COUTANT

41190 St Lubin en
Vergonnois

02 54 50 89 35

moulindecoutan@acesm.fr

MARS 2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Utilité du rapport d'activité..... p 4
- En préambule : Présentation des activités et des réalisations de l'année de fonctionnement..... p 5

PROJET

- Présentation sommaire de l'établissement : cartographie de l'établissement (habilitation, date d'ouverture, agrément, projet d'établissement, etc.) p 8
- Rappel des missions de l'établissement et description de ses activités principales..... p 9
- CVS : présentation et organisation..... p 10
- Évaluation externe..... p 12
- Description des besoins et attentes, personnes accueillies et rappel des objectifs poursuivis..... p 13

ÉTAT

- État de l'activité : résultats et analyse des résultats..... p 16
- État des principaux éléments de l'activité institutionnelle..... p 22
- État des ressources humaines (chiffre personnel, stages, formations suivies, etc.) p 28
- État des événements indésirables..... p 30
- Bilan CVS : sujets traités..... p 32

PROSPECTIVES

- Proposition d'orientation stratégique pour l'année à venir :
Tableau de l'évaluation continue..... p 33

INTRODUCTION

■ UTILITÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité qui est présenté communique de manière détaillée les réalisations de l'établissement sur l'année 2023. Il a pour objectif de fournir une vue d'ensemble claire et transparente des activités effectuées et des résultats obtenus. Il inclut des données quantitatives et qualitatives, des analyses, des évaluations et des recommandations pour l'avenir. Il informe sur l'évolution des profils des publics accompagnés, des besoins qui y sont associés et communique le travail mis en œuvre par l'établissement pour y répondre. Il rend compte des leviers et des freins pour la réalisation de ce travail.

Nous vous invitons maintenant à la lecture de ce rapport d'activité qui est organisé en 3 parties essentielles :

- La partie projet qui détaille le fonctionnement de la structure et ses éléments inhérents.
- La partie état qui présente les chiffres des principaux événements et activités institutionnels.
- La partie projective qui expose nos orientations stratégiques et nos objectifs pour l'année à venir.

■ PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE DE FONCTIONNEMENT

L'année 2023 a été marquée par toute une stratégie d'accompagnement et de fonctionnement avec des « modalités et des prises en charge innovantes ». Ce travail entrepris déjà depuis plusieurs années nous permet aujourd'hui, de consolider les avancées actuelles et de les faire évoluer.

C'est ainsi que nous portons une attention particulière au travail partenarial et à la co-construction de maillages autour des situations des jeunes accueillis.

Au regard de ses missions, le Moulin de Coutant accueille des jeunes à difficultés multiples.

Afin de répondre aux besoins de ces jeunes, le service est conscient qu'il faut travailler en prenant en compte le système qui entoure chaque jeune en se basant sur des relations de confiance et de transparences avec tous nos partenaires.

Cette année a également été marquée par la continuité d'accompagnements autour de la dynamique d'équipe en veillant à la qualité de vie au travail et à l'épanouissement personnel de chacun dans l'intérêt des jeunes et des professionnels.

Au cours de cette année, l'équipe a su favoriser un climat de confiance, de solidarité tout en veillant à la cohésion entre les différents professionnels. Ce travail, entrepris aussi dans l'intérêt des jeunes, a donné des effets positifs sur la dynamique des jeunes et notamment dans l'esprit du collectif.

Des modalités de prise en charge innovantes ont aussi été des temps forts de cette année à l'image des années précédentes.

Les compétences et connaissances acquises au fur et à mesure de nos accompagnements, nous ont permis d'être en soutien à des services internes à l'association mais également externes, sur des prises en charge de plusieurs jeunes à difficultés multiples confiés au département.

Dans ce cadre, nous avons coconstruit un maillage avec une structure associative issue du département pour aider à la prise en charge d'une jeune fille en grande détresse psychologique, sujette à des passages à l'acte d'une grande violence et des mises en danger significatives.

Par ailleurs, et dans cette volonté d'offrir un soutien dans un contexte de tension, le Moulin de Coutant a accueilli un jeune du PFS sur un temps de répit de 2 semaines. Les objectifs de cet accueil ont été définis au préalable en concertation avec l'équipe éducative du PFS afin de répondre aux besoins du jeune, de la famille d'accueil et du PFS.

L'année 2023 a aussi été marquée par de « nouvelles missions ».

Dans certaines situations, nous avons répondu favorablement à la demande des services du département pour intervenir auprès des parents et engagé un travail d'accompagnement à la parentalité. Ces démarches ont été actées en proposant des concertations régulières dans l'élaboration et l'évaluation des objectifs avec les acteurs concernés. Nous avons constaté en effet que le Moulin de Coutant pouvait, dans certains cas, apporter une plus-value sur ces accompagnements en intervenant de manière resserrée et constante auprès des parents.

Comme évoqué ci-dessus, Le Moulin de Coutant porte une attention particulière à l'environnement familial des jeunes. Mais elle reste aussi soucieuse d'apporter une ouverture vers l'extérieur pour les jeunes accueillis afin de favoriser l'autonomie et la citoyenneté.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'activités a été proposé aux jeunes au sein du Moulin de Coutant mais également sur l'extérieur.

Il s'agit, au travers des activités proposées, de travailler sur des objectifs précis en lien avec les problématiques de chaque jeune au sein du Moulin mais d'appréhender également leurs difficultés de socialisation.

Pour la plupart d'entre elles, ces activités sont initiées par l'équipe éducative, mais il peut arriver que ce soit à l'initiative des adolescents eux-mêmes.

- La pêche : l'accès direct à la Cisse au sein du Moulin favorise cette activité qui permet aux jeunes de s'apaiser et se détendre.
- La piscine : les jeunes apprécient cette activité qui peut également être un temps de détente et de travail de l'image de soi et du bien-être.
- La randonnée : grâce à la proximité de la forêt, il est possible à tout moment de faire une marche à deux ou à plusieurs.
- La pâtisserie et la cuisine : c'est l'occasion d'un moment de convivialité et de partage. Cette activité permet également de les associer à la vie du Moulin de Coutant et représente un outil de travail éducatif.
- Les activités sportives en salle de sport : un partenariat est mis en place avec la salle « l'Orange bleue » à Blois.
- L'atelier poterie.
- Animation musicale : qui a amené à une création de projet musique pour l'année 2024.
- Activités et sorties proposées par l'association Culture du Cœur.
- Sortie à CENTER PARK.
- Réaménagement de l'espace de vie extérieur : en partenariat avec l'AST, construction d'un salon de jardin et d'un bar en palettes
- Un projet culturel autour de la création de musique et chant avec deux associations du Blésois a été élaboré à la fin d'année 2023 pour aller également dans ce sens.

Un séjour au ski a été organisé pendant les vacances de Noël 2023. Cela a permis aux jeunes de sortir de leur quotidien, de leurs habitudes et de travailler le lien tant au sein du groupe qu'avec l'extérieur.

Les anniversaires des jeunes, les fêtes de fin d'année sont également sources de discussions pour permettre une organisation avec les jeunes. Ils sont ainsi acteurs de l'organisation, la préparation et du bon déroulement des soirées.

Des sorties individuelles sont également proposées afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes accueillis au sein du Moulin. Les repas individuels sont également un moyen de pouvoir apaiser une situation.

PROJET

- PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT :
Cartographie de l'établissement (habilitation, date d'ouverture, agrément, projet d'établissement, etc...)

Renseignements généraux	Organisme Gestionnaire ACESM, association loi 1901.	Etablissement Maison d'Enfant à Caractère Social Le Moulin de Coutant	Capacité autorisée 6 places	Agrément Conseil Départemental 41
	Président Jean Pierre AMIOT Vice-présidente Catherine THIERRY	Direction générale Geneviève CETAIRE Direction de pôle Salem FARAH Chef de service Saïd EL ALOUANI	Statut juridique Établissement de droit privé, habilité ASE 41.	N° FINESS 41000953 SIRET 34962036900224
Spécificités	Territoire d'intervention Ensemble du Loir et Cher	Lieu d'activité 201 route du Moulin De Coutant 41190 Saint Lubin en Vergonnois	Modalité d'accueil Hébergement temps complet, permanent.	
	Public accueilli Garçons et filles âgés de 11 à 18 ans, présentant des troubles complexes.	Mission et prestation Protéger, offrir une prise en charge contenant au sein d'un collectif restreint et dans un environnement extérieur au milieu urbain.	Mesure de placement Art 375 du code Civil	
Ressources humaines	9,5 ETP en CDI composent l'équipe autour des métiers suivants Éducateurs, psychologue, maître de maison, surveillant de nuit, pédopsychiatre, secrétaire, chef de service, direction et services généraux. + 3,5 ETP éducatif en renfort accordé au cours de l'année 2023 pour le CD41			
Activités de l'année 2023 (en cours de validation)	Journées réalisées : 2 011 Taux d'occupation : 92 %			

■ RAPPEL DES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DESCRIPTION DE SES ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le Moulin de Coutant est un service de l'ACESM créé en 2016, il a bénéficié du statut de lieu de vie et d'accueil. La structure a été créée à la suite d'un appel à projet porté par le Conseil Départemental du Loir-et-Cher. Il sera transformé en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) au 1^{er} janvier 2021.

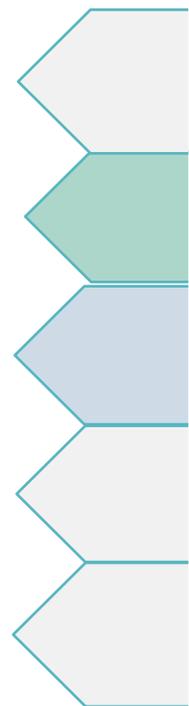
Ce service accompagne au titre de la protection de l'enfance, 6 adolescents de 12 à 18 ans dits à « difficultés multiples ». En 2023, Le Moulin de Coutant a connu une évolution en termes d'effectifs en accueillant 1 jeune de plus, soit 7 adolescents aujourd'hui. Pour l'un d'entre eux, l'accompagnement est externalisé avec un soutien de l'équipe du Moulin sur son lieu d'hébergement.

Les adolescents sont confiés au Département par mesure judiciaire ou par décision administrative.

Le Moulin de Coutant est un internat qui fonctionne 365 jours par an avec un accueil mixte.

La structure propose un accompagnement « sur mesure » destiné à des enfants considérés comme porteurs de « difficultés multiples ». Le projet repose sur l'adéquation entre l'offre de service et la situation spécifique de chaque enfant accueilli. Basé sur un système où le jeune est au cœur de l'accompagnement, le Moulin de Coutant, situé dans un cadre environnemental protégé et exceptionnel, offre des espaces de vie et de participation permettant aux jeunes d'être acteurs de leur prise en charge.

L'équipe éducative renforcée par des compétences sur les champs de la psychologie et de la psychiatrie veille à un accompagnement personnel, ciblé, collectif et multidimensionnel, à travers lequel chaque acteur trouve une place adaptée, le jeune comme le professionnel.



■ CVS : PRÉSENTATION ET ORGANISATION

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance consultative instituée au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Son objectif principal est de favoriser la participation des personnes accueillies et de leurs représentants à la vie de l'institution, en leur permettant de contribuer activement à l'élaboration des décisions relatives au fonctionnement et à l'organisation des établissements.

Le Conseil de Vie Sociale est régi par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment dans son article L.311-6 du Code de l'action sociale et des familles. Cette loi reconnaît le droit à la participation des usagers et de leurs représentants aux décisions qui les concernent.

Le Conseil de Vie Sociale est à la fois un lieu de concertation et de dialogue entre les différents acteurs et un outil permettant de garantir le respect des droits des personnes et leur participation à la vie collective.

Ainsi, le CVS réunit généralement des représentants des résidents ou usagers, des familles, du personnel de l'établissement. Il se réunit régulièrement pour discuter des questions relatives à la vie quotidienne et au projet d'établissement, formuler des propositions d'amélioration, et échanger sur les sujets liés au bien-être et à la qualité de vie des résidents.

Le CVS du pôle CEAPS :

L'année 2023 a été marquée par la remise en route et la réorganisation du Conseil de Vie Social sur le pôle CEAPS de l'association. Cette instance de participation des personnes accueillies est particulièrement importante pour l'ACESM qui a tenu à promouvoir la citoyenneté et la participation sociale des jeunes.

Le CVS du pôle CEAPS de l'association réunit les 4 établissements et services du pôle que sont le Placement Familial Spécialisé, le Foyer de Bougainville, le Service d'Accueil d'Urgence, la MECS le Moulin de Coutant. Chaque service est représenté lors de l'instance.

Afin de rendre cette instance fonctionnelle, représentative et en adéquation avec la temporalité des accueils des jeunes, le CEAPS a fait le choix d'organiser une élection des représentants des jeunes chaque année. Ainsi au cours l'année 2023, les membres du CVS était composé de :

- **12 représentants d'usagers** (6 titulaires et 6 suppléants).
 - 1 titulaire et 1 suppléant issu du Service d'Accueil d'Urgence
 - 1 titulaire et 1 suppléant issu de la MECS le Moulin de Coutant
 - 2 titulaires et 2 suppléants issus du Placement Familial Spécialisé
 - 2 titulaires et 2 suppléants issus du Foyer de Bougainville.

-
- **1 représentant des familles** des mineurs de moins de 11 ans, issus du Placement Familial Spécialisé uniquement (1 titulaire et 1 suppléant).
 - **4 représentants du personnel** (1 représentant par service et 1 assistante familiale pour le PFS).
 - **1 représentant de l'association.**

Le CVS s'est réuni chaque trimestre, soit 4 fois au cours de l'année 2023 en fin d'après-midi, invité par chaque service du CEAPS. Il a été présidé par deux jeunes accueillis en qualité de président et de vice-président, élus par leurs pairs lors de la première instance. Ces temps de réunion se sont accompagnés d'un repas convivial confectionné par le service qui accueillait.

Les choix des sujets abordés au CVS ont été élaborés en amont par les jeunes sur des espaces de réunion de jeunes de leur service. Dans un second temps, une réunion préparatoire à chaque réunion de CVS a été tenue en présence du directeur du CEAPS, du président et/ou du vice-président et d'un représentant des professionnels. Ces temps de travail ont eu pour but de réunir l'ensemble des sujets mis en exergue par les services et d'organiser un ordre du jour en priorisant les sujets considérés comme les plus importants au regard de la nature du sujet, du contexte de la demande, de leur récurrence.

Chaque choix de sujet a donné lieu à une validation du président.

■ ÉVALUATION EXTERNE

En septembre 2023 le Moulin de Coutant a franchi une étape importante dans son engagement envers la qualité de l'accompagnement en bénéficiant d'une évaluation externe conforme au référentiel établi par la Haute Autorité de Santé.

Cette démarche a permis de faire un état des lieux de nos pratiques et de nos procédures et de démontrer ainsi notre engagement pour garantir un environnement sûr et adapté aux besoins des enfants que nous accueillons. L'évaluation a ainsi portée sur les 9 thématiques suivantes :

- Bienveillance et éthique
- Droits de la personne accompagnée
- Expression et participation de la personne accompagnée
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la santé
- Continuité et fluidité des parcours
- Les ressources humaines
- Démarche Qualité et gestion des risques

L'appréciation générale portée par le cabinet d'évaluation a été celle-ci :

« La transformation encore récente de cet ancien lieu de vie en MECS indique que l'ensemble du travail de formalisation de l'action éducative, et d'intégration des process associatifs, eux-mêmes parfois encore en cours d'élaboration, se consolide peu à peu. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de souligner que l'équipe de Direction rencontrée a pris ses fonctions récemment. L'ensemble de ces éléments apportent des éclairages sur le résultat de cette évaluation et permet d'en nuancer les résultats.

La MECS Moulin de Coutant est un établissement encore récent, et à n'en pas douter, saura se saisir des résultats de cette évaluation pour poursuivre sa structuration et améliorer la qualité de ses services.

Les observations de l'ESSMS ont été prises en considération et n'appellent pas de modification. »

■ DESCRIPTION DES BESOINS ET ATTENTES, PERSONNES ACCUEILLIES ET RAPPEL DES OBJECTIFS POURSUIVIS.

Les jeunes destinataires de ce dispositif sont des adolescents dont la problématique se décline à partir de celle que nous observons au sein de notre structure, ainsi que celles de nos partenaires, à savoir :

- Des jeunes très déstructurés et majoritairement en situation scolaire adaptée.
- Des jeunes présentant des troubles importants du comportement et récidivants qui traduisent les difficultés de construction de la personnalité et le recours à l'agir qui les caractérisent.
- Des problématiques sociales et troubles psychiques (troubles mixtes de la conduite et troubles émotionnels) qui coïncident avec un environnement social et familial souvent perturbé, nécessitant une prise en charge relevant d'une mesure de protection administrative ou judiciaire ainsi qu'une prise en charge thérapeutique, éducative et pédagogique en simultané.
- Des troubles du comportement et émotionnels de l'enfance et de l'adolescence, soit des troubles des conduites (conduites dyssociales, agressives ou provocatrices, répétitives et persistantes) à l'origine de leurs parcours émaillés de crises et de ruptures successives.
- La perte de confiance en l'adulte, et de rupture.

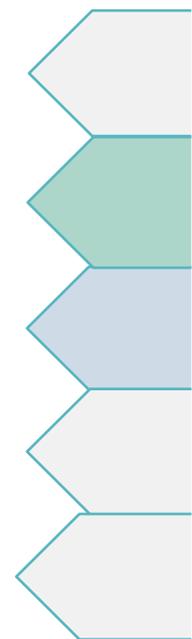
Les jeunes accueillis au Moulin de Coutant, au regard des multiples difficultés qu'ils présentent, engendrent des difficultés d'orientation, tant en vue de leur majorité qu'en termes de structures adaptées à leurs problématiques.

L'orientation de deux jeunes sur l'année 2023 confirme cette difficulté aujourd'hui toujours présente. Une de nos missions premières est d'éviter les ruptures de parcours et de trouver des solutions d'orientation adaptées à leur besoin. Il est indéniable que nous nous retrouvons face à un manque de structures correspondant aux profils des jeunes que nous accueillons dans le Loir-et-Cher.

Le Moulin de Coutant tend à faire face à cette difficulté en pensant l'orientation sur du long terme, dès l'admission du jeune, tout en la requestionnant tout au long de sa prise en charge.

A ce jour, chaque jeune accueilli au Moulin de Coutant s'inscrit dans un dispositif scolaire ou professionnel lui permettant de construire son orientation et son projet de vie.

Un travail avec les partenaires au sein de l'association (AST) et sur l'extérieur permet aujourd'hui aux jeunes de bénéficier d'une prise en charge quotidienne complète sur les différents lieux lorsqu'il ne bénéficie pas d'une prise en charge scolaire à temps plein.



Le travail de lien avec les partenaires sous forme d'un maillage soutenu permet de pouvoir accompagner au mieux les jeunes dans leur projet respectif.

Les jeunes du Moulin de Coutant bénéficient pour la plupart d'une prise en charge psychologique avec un suivi par un pédopsychiatre. Pour la majorité d'entre eux, ils bénéficient d'une notification MDPH. Les soins de ces jeunes sont toutefois parfois impactés par leurs troubles multiples qui rendent difficile une prise en charge en groupe thérapeutiques comme cela est proposé dans les établissements de soins (CATTP/Artémis/ Hôpital de jour).

Les traitements sont réévalués chaque mois par le pédopsychiatre après échanges entre le jeune et les éducateurs, afin de les adapter au mieux. Les parents sont de plus en plus conviés aux RDV avec les pédopsychiatres afin de les intégrer dans la prise en charge et pouvoir reprendre l'histoire familiale et le placement. Cela fait suite à des nombreux échanges lors de nos réunions de concertations partenariales où la place de la famille et l'histoire du placement sont interrogées.

Cette recrudescence de profils qui nécessite une prise en charge pédopsychiatrique a poussé le Moulin de Coutant et ses partenaires du soin à engager une réflexion approfondie afin d'améliorer le travail partenarial dans l'intérêt de la prise en charge complexe des jeunes accueillis. Cette réflexion a abouti, entre autres, sur la reconsidération du travail à l'accompagnement à la parentalité.

Nous avons été sollicités au mois d'août 2023 pour soutenir une prise en charge d'une jeune sur son lieu d'hébergement. Cet accompagnement perdure depuis cette date avec l'intervention des professionnels du Moulin au sein de son lieu de vie (hors association ACESM).

L'expérience acquise tout au long de ces dernières années a permis de partager notre savoir-faire avec d'autres équipes éducatives autour de la prise charge des jeunes dits « à difficultés multiples ».

En parallèle, nous avons accompagné une autre situation tout aussi complexe au sein de notre établissement. Nous avons été à l'origine de l'élaboration d'un maillage soutenu avec les différents partenaires afin d'éviter une fin de prise en charge et ce malgré une forte mise en danger de la jeune envers elle-même, mais aussi des autres jeunes et professionnels qui l'entourent.

Afin de responsabiliser les jeunes face aux actes posés (violence, dégradation...). Les professionnels du Moulin ont déposé des plaintes sur certains de ces passages à l'acte. Le but était entre autres de pouvoir avoir une expertise psychiatrique concernant leur responsabilité ou non. Les deux expertises faites sur cette année ont conclu à une irresponsabilité des deux jeunes. Ainsi, cela nous a amené à penser nos prises en charge différemment en étant force de propositions sur des modalités de prises en charge innovantes.

Pour l'une des jeunes, la complexité de sa prise en charge nous a amené à élaborer un maillage partenarial étudié pour multiplier les lieux de prise en charge et diffracter le transfert. Un lieu

de répit et non de rupture a été choisi afin d'aider la jeune à se ressourcer et se remobiliser dans la continuité de son accueil au Moulin de Coutant.

À la suite de nos différentes expériences, observations, analyses des dernières années, nous avons été amenés à repenser la place des parents dans la prise en charge quotidienne des jeunes.

En effet, la majorité des jeunes accueillis bénéficient d'une prise en charge de soin qui intègre de plus en plus les parents dans leurs processus. Cela nous a aussi permis de repenser à notre travail portant sur la parentalité, en concertation avec l'ASE.

Ainsi, nous avons été amenés à organiser et assurer quelques visites médiatisées en se concertant avec l'ASE.

Aujourd'hui, nous accompagnons de plus en plus les jeunes au sein du domicile parental pour des visites afin de sécuriser et accompagner les parents lorsqu'ils ont des temps individuels avec leurs enfants. Ces nouvelles missions ont été pensées et validées par les partenaires lors des réunions de concertations partenariales, dans le cadre des PPA.

Cela demande des temps humains supplémentaires ainsi que des temps de travail en amont afin de préparer au mieux les visites.

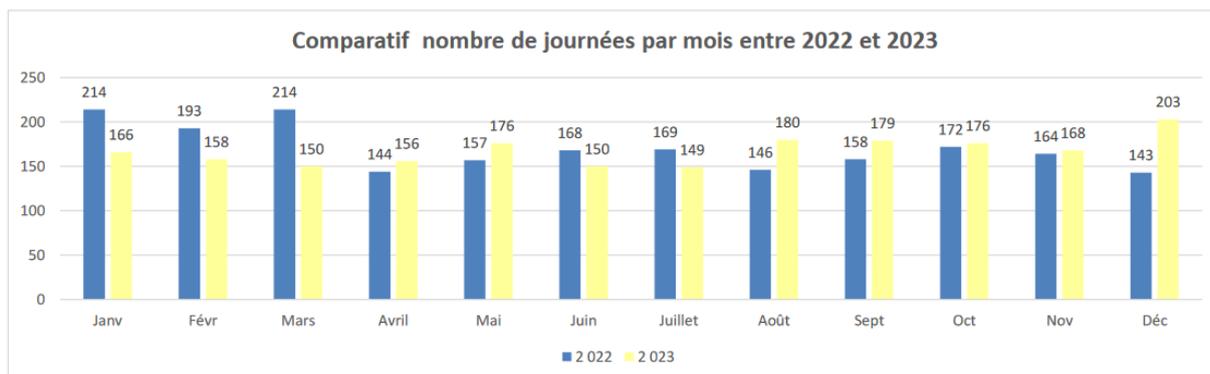
Fort de cette expérience et dans la continuité de notre accompagnement au Moulin de Coutant, la Juge des Enfants a sollicité l'ASE afin que nous puissions poursuivre l'intervention d'un jeune, initialement accueilli au Moulin, à partir du domicile parental, dans l'attente qu'une place se libère au DAPP.

ÉTAT

■ ÉTAT DE L'ACTIVITÉ : RÉSULTATS ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Comparatif nombre de journées par mois entre 2022 et 2023

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2 022	214	193	214	144	157	168	169	146	158	172	164	143	2 042
2 023	166	158	150	156	176	150	149	180	179	176	168	203	2 011



Comparatif nombre de journées :

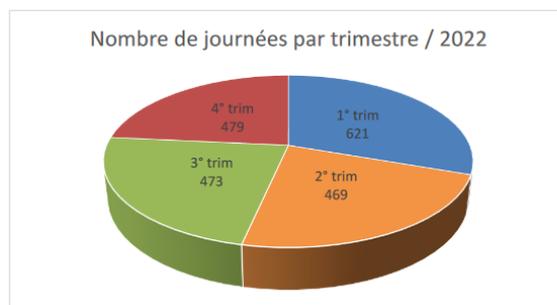
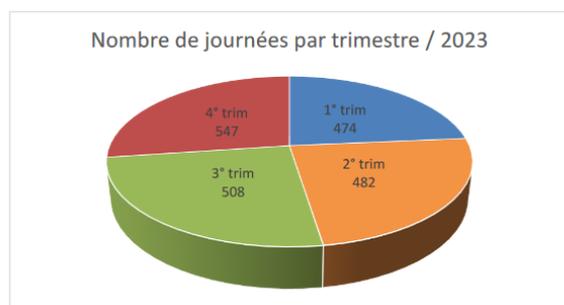
Le nombre de journées reste relativement stable entre 2022 et 2023.

Nous pouvons noter une légère diminution. L'objectif étant de travailler de plus en plus en lien avec les familles afin de les accompagner dans la parentalité. Le Moulin a commencé ce travail d'accompagnement avec les familles et les jeunes sur des temps de visites médiatisées afin de permettre une évolution des droits d'hébergement dans de meilleures conditions.

Comparatif nombre de journées par trimestre entre 2022 et 2023

	1° trim	2° trim	3° trim	4° trim	Total
2 023	474	482	508	547	2 011

	1° trim	2° trim	3° trim	4° trim	Total
2 022	621	469	473	479	2 042



COMPARATIF DES JOURS DE PLACEMENT ET DES JOURS FACTURÉS DES 10 JEUNES SUIVIS EN 2023

	Nom - Prénom	Date Placement	Date Sortie	Durée placement ds l'année	Jours facturés en 2023												
					TOTAL	Janv.	Févr.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1	G	11/09/20	23/02/2023	51	42	22	20										
2	G	20/08/2021	14/06/2023	165	165	31	28	31	30	31	14						
3	F	20/12/2021		365	343	30	27	29	28	29	29	30	30	29	28	29	25
4	F	07/06/2022		365	347	31	28	31	30	31	30	31	31	30	24	19	31
5	G	16/09/2022		365	308	29	28	28	18	23	17	17	26	30	31	30	31
6	G	09/01/2023		357	356	23	27	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
7	G	11/04/2023		265	264				20	31	30	31	31	30	31	30	30
8	G	20/07/2023	24/07/2023	5	5							5					
9	F	28/07/2023		157	157							4	31	30	31	30	31
10	G	08/12/2023		24	24												24
2023 TOTAL jours placement				2 119	2 011	166	158	150	156	176	150	149	180	179	176	168	203
jeunes présents au 31/12/2023				2 119	jours de placement sans déduction jours retour famille.....												
				2 011	jours facturés déduction faite des DVH												
				108	Jours non facturés soit 5,37 % des jours facturés												

Durée placement 2023

L'année 2023 témoigne d'une stabilité tant au niveau de l'effectif que de la durée du placement. Cela a permis de mettre en place une prise en charge individualisée et adaptée à chaque jeune avec des objectifs sur du court /moyen/ et long terme.

Le sureffectif est relatif à une prise en charge extérieure en relais par le Moulin de Coutant afin de soutenir l'équipe de la structure d'origine dans la prise en charge particulièrement complexe d'une jeune.

MOULIN DE COUTANT											
Durée Placement au 31/12/2023											
					durée placement					AGE	
	Nom - Prénom	Date Naissance	Date Placement	Date Sortie	2020	2021	2022	2023	durée total placement au 31/12/2023	Age le jour du placement	Age à la sortie
1	G	24/01/2005	11/09/2020	23/02/2023	3m 20j	1a	1a	1m 22j	2a 5m 12j	15a 7m 18j	18a 30j
2	G	13/11/2006	20/08/2021	14/06/2023		4m 11j	1a	5m 13j	1a 9m 25j	14a 9m 7j	16a 7m 1j
3	F	17/02/2007	20/12/2021			11j	11m 30j	1a	2a 11j	14a 10m 3j	
4	F	25/07/2008	07/06/2022				6m 24j	1a	1a 6m 24j	13a 10m 13j	
5	G	22/03/2007	16/09/2022				3m 15j	1a	1a 9m 9j	15a 5m 25j	
6	G	02/05/2010	09/01/2023					11m 22j	11m 22j	12a 8m 7j	
7	G	19/12/2007	11/04/2023					8m 20j	8m 20j	15a 3m 23j	
8	G	28/01/2007	20/07/2023	24/07/2023				5j	5j	16a 5m 22j	16a 5m 27j
9	F	26/07/2008	28/07/2023					5m 3j	5m 3j	15a 2j	
10	G	24/05/2007	08/12/2023					23j	23j	16a 6m 14j	
5 JEUNES PRESENTS AU 01/01/2023				2 filles	3 garçons			durée moyenne placement		moyenne âge début d'année	
5 JEUNES ENTRES EN 2023				1 fille	4 garçons			1 an 1 mois 20j		16 ans 1 mois	
3 JEUNES SORTIS EN 2023					3 garçons					moyenne âge fin d'année	
7 JEUNES PRESENTS AU 31/12/2023				3 filles	4 garçons					15 ans 10 mois	

- En février 1 jeune est sorti après 2 ans 5 mois 12 jours de présence
- En juin 1 jeune est sorti après 1 an 9 mois 25 jours de présence
- En juillet 1 jeune a été accueilli pendant 5 jours

Si l'on ne tient pas compte de l'accueil court de 5 jours et de l'accueil en fin décembre de 23 jours, la durée moyenne de placement est de 1 an et 5 mois.

Situation avant/après accueil - Situation scolaire

Jeune	Situation avant accueil	Date sortie	Après accueil	Situation scolaire / professionnelle en 2023
1	S.A.U de l'ACESM / Blois	23/02/23	Foyer Bougainville	DITEP de l'Audronnière
2	S.A.U. de l'ACESM/Blois	14/06/23	Famille d'accueil PJJ	DITEP de l'Audronnière
3	Famille d'accueil ASE 41		Non sortie	Lycée Boissay
4	MECS de Déols		Non sortie	DITEP de Cerçay
5	UEHC Auxerre		Non sorti	Collège Onzain
6			Non sorti	IME des Basses Fontaines
7			Non sorti	SARIA
8	S.A.U de l'ACESM / Blois	24/07/23	Retour famille	DITEP de Cerçay
9	Lieu d'hébergement			Suivi externe du Moulin
10	S.A.U de l'ACESM / Blois		Non sorti	Volte-Face

L'accueil de chaque jeune a pu être préparé et anticipé en équipe en suivant le protocole d'admission du Moulin de Coutant.

Cela permet de faire le lien avec les partenaires et d'assurer une continuité dans le parcours de placement du jeune accueilli.

Chaque jeune a pu bénéficier d'un cadre scolaire ou pré-professionnel adapté à ses capacités. Cela est réévalué lors des différentes réunions et notamment lors de l'élaboration du PPA et de son évaluation.

ÉTAT DE LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

L'année 2023 nous montre encore une fois l'importance de la prise en charge psychologique et psychiatrique des jeunes accueillis au sein du Moulin de Coutant.

Nous avons travaillé avec différents acteurs de soins selon la situation de chaque jeune, toutefois les liens avec l'équipe de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de Blois et l'équipe de soins de la Maison d'Artémis ont été majeurs durant cette année écoulée.

La mise en place d'un partenariat accru a permis de multiples rencontres et la possibilité de réunir régulièrement les psychiatres de ces structures malgré des agendas difficilement conciliables, cela afin de penser ensemble l'accueil de jeunes aux problématiques multiples et complexes.

Certains jeunes arrivent au Moulin de Coutant avec une prise en charge déjà engagée dans le processus de soins. Pour d'autres, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement psychologique et psychiatrique rapidement. Pour cela, l'amélioration continue de notre partenariat avec les services de soins a permis des délais d'attente raisonnables avant la prise en charge des jeunes accueillis.

Le travail partenarial s'est étoffé au fur et à mesure des années de collaboration et la coopération des différents services est aujourd'hui très efficiente.

L'inclusion des familles dans le processus de soins de leurs enfants est aujourd'hui de plus en plus possible grâce à l'amélioration de nos échanges partenariaux et à l'accentuation du travail à la parentalité au sein du Moulin de Coutant.

L'accompagnement de la psychologue

En 2023, la psychologue a poursuivi sa présence en réunion clinique accompagnée de l'expertise de la psychiatre qui intervient sur ces temps d'échanges. L'équipe du Moulin de Coutant a continué à se questionner, à penser sa pratique, à déconstruire des situations de jeunes faisant preuve d'une grande violence à leur égard. Les capacités de l'équipe du Moulin de Coutant à penser les accompagnements et le « pas de côté » nécessaire à la prise en charge de certains jeunes a permis d'assurer une sécurité interne à des jeunes présentant une grande déstructuration psychique.

Sur le plan de l'accompagnement proposé aux adolescents accueillis au Moulin de Coutant, la pratique de la psychologue reste centrée sur la possibilité de proposer un cadre différent de celui d'un entretien dans un bureau. Ainsi, le partage de repas, d'accompagnements ou de sorties extérieures avec le jeune ont permis encore cette année des échanges riches d'analyse clinique à partager au sein de l'équipe éducative.

Les jeunes accueillis au Moulin de Coutant ont pour la majorité un parcours de placement émaillé de plusieurs ruptures. Un travail de recherche approfondi au tribunal pour enfants permet à la psychologue de proposer aux adolescents une rétrospective de leur histoire à travers l'élaboration d'une frise de vie. Cette frise est réalisée avec l'aide des parents dans la perspective d'un travail global à la parentalité. Deux jeunes ont bénéficié de ce travail en 2023.

Afin de travailler autour d'un projet artistique, la psychologue a une nouvelle fois proposé aux jeunes de réaliser la carte de vœux du Moulin de Coutant à travers une création originale. En 2023, nous avons créé un visuel autour de la photographie avec deux jeunes accueillis.

En octobre 2023, une stagiaire en 4^{ème} année de psychologie a été présente une semaine sur deux au Moulin de Coutant. Cette future professionnelle a permis un regard extérieur sur l'accueil des jeunes au sein du Moulin et a été force de propositions sur leur accompagnement.

Jeune	Notification MDPH	Traitement	Prise en charge psychologique
1	OUI	OUI	Psychiatre Artémis 1 fois par mois
2	OUI	OUI	CMP/ Hôpital de jour Blois
3	NON	OUI	CATTP Romorantin
4	OUI	OUI	Maison d'Artémis / pédopsychiatrie CH Blois
5	NON	NON	
6	OUI	NON	PEC psychologique hebdomadaire au DAME
7	OUI	OUI	Maison d'Artémis
8			Accueil très court du jeune
9			Soutien de prise en charge sur son lieu d'hébergement par l'équipe du moulin
10	NON	OUI	Maison d'Artémis

▪ ÉTAT DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE :

- **Le travail partenarial et le maillage autour des situations des jeunes :**

Le Moulin de Coutant accueille des jeunes à difficultés multiples. L'équipe pluridisciplinaire ne peut répondre aux besoins des jeunes qu'à travers l'élaboration et la construction d'un travail partenarial de qualité où les relations de confiance et de transparence sont plus que nécessaires.

Les réunions de concertation que le service propose à la suite d'une période d'observation de 3 mois après l'accueil des jeunes, permet de se réunir entre partenaires et de préciser les missions, rôles et objectifs de chacun auprès de chaque situation singulière.

En fin de réunion, une restitution des échanges est alors apportée auprès de la famille et du jeune afin qu'ils identifient chaque acteur autour de la prise en charge.

Ce point d'étape est primordial pour impulser un travail efficient entre les partenaires, la famille et le jeune.

Par ailleurs et tout au long des accompagnements, le Moulin de Coutant porte une attention particulière à la collaboration et à la coordination avec les différents partenaires (ASE, Service Pédopsychiatrique, DAME, DITEP, Maison d'Artémis, PJJ, Éducation Nationale...) par le biais de réunions régulières, d'une communication fiable et par le partage de connaissance des uns et des autres.

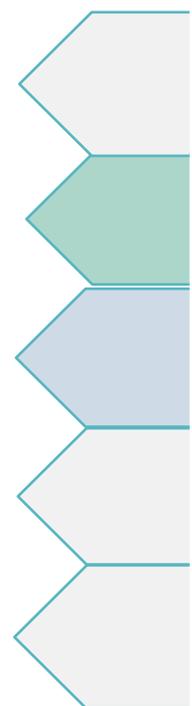
Le Moulin de Coutant est conscient qu'il faut travailler en prenant en compte le système qui entoure chaque jeune.

La diffusion des lieux de prises en charge pour la majorité des situations permet de neutraliser les émotions et leurs effets.

Ce travail nécessite des temps de rencontres importants afin d'élaborer un maillage avec des modalités de prises en charges innovantes dans le cas de certaines situations.

C'est ainsi que nous avons pu travailler en étroite collaboration avec le SARIA sous forme d'immersions de la part de professionnels et de relais au sein de leur structure. Ce partage de connaissances et de compétences a permis à un jeune d'investir les différents lieux où il est accueilli, de manière sereine et de penser la continuité de sa prise en charge hebdomadaire.

Afin de confirmer l'importance des relations avec nos partenaires, une visite du Moulin de Coutant a été organisée à la demande de l'équipe soignante du service de pédopsychiatrie de l'hôpital de Blois. Cette visite a été pensée autour de l'organisation d'un GOS concernant un jeune confié au Moulin et a pu se poursuivre autour d'un repas en toute convivialité. Aussi, cela a permis que nos partenaires visualisent le lieu de vie et aient une connaissance de la structure dont les jeunes parlent régulièrement. Cela permet également aux jeunes de percevoir la cohésion entre leurs différents lieux de prise en charge.



- **La dynamique et cohésion d'équipe pluridisciplinaire :**

La complexité des situations des jeunes accueillis au Moulin de Coutant demande au service certaines compétences et qualités en termes de savoir-être et savoir-faire.

Au fur et à mesure des années, l'équipe pluridisciplinaire (équipe éducative, psychologue, pédopsychiatre, renforts, stagiaires, équipe de Direction...) a su créer une dynamique positive avec un esprit de solidarité nécessaire pour veiller au bien être des jeunes accueillis et à la qualité de vie au travail malgré des périodes de crises qui peuvent parfois être très difficiles à vivre.

L'équipe de Direction et l'association portent un fort intérêt à l'épanouissement personnel et au bien-être de tout un chacun (jeunes et professionnels).

Afin de favoriser ce climat de travail et notamment dans l'intérêt des jeunes, toutes les actions ou décisions sont prises en équipe. Une attention particulière est portée sur la complémentarité des compétences de chacun afin d'apporter une cohérence éducative auprès de chaque situation individuelle mais aussi auprès du collectif.

Tout un protocole a été réfléchi et élaboré, de l'admission à l'orientation, afin de structurer de manière efficiente nos accompagnements (Cf en annexe protocole d'admission, de prise en charge et déroulement des mesures) avec des réunions d'équipes hebdomadaires où chaque situation des jeunes est revue, des temps de synthèse réguliers, l'élaboration d'écrits et temps d'échanges avec les partenaires, famille et jeunes et des temps d'analyse des pratiques.

- **Des modalités de prise en charge innovantes :**

Afin de prévenir et de gérer les situations critiques, le Moulin de Coutant ne cesse de proposer des actions et des modalités de prises en charge innovantes en concertation et en collaboration avec les différents partenaires.

Les compétences et connaissances acquises au fur et à mesure de nos accompagnements, nous permettent « d'être force de proposition » lorsque nous sommes confrontés à des difficultés d'orientation ou lorsque nous sommes sollicités pour des « situations complexes du Département ».

C'est ainsi que nous avons pu coconstruire des maillages avec les partenaires autour de situations critiques en interne mais aussi auprès d'une jeune fille accueillie sur un autre lieu d'hébergement qui ne dépend pas de notre association, en accord avec la Direction et l'ASE.

Notre soutien humain avec un partage de connaissances et compétences auprès de cette jeune fille a permis et permet encore d'apporter les réponses les plus adaptés à sa situation. Cette initiative porte ses fruits tant pour la jeune que pour les professionnels.

Par ailleurs, le Moulin de Coutant a accueilli un jeune du PFS sur un temps de répit de 2 semaines afin de faire souffler la famille d'accueil qui était en grande difficulté. Les objectifs de cet accueil ont été définis au préalable en concertation avec l'équipe éducative du PFS afin de répondre aux besoins du jeune, de la FA et du PFS.

L'acculturation des différents services et acteurs acquise tout au long des dernières années nous permet aujourd'hui d'être dans un partage de connaissances et compétences dans le champ du médico-social et de la santé.

Bien que nous constatons de fortes évolutions dans ce domaine, nous avons à cœur de continuer sur cette démarche « d'apprentissage » par le biais de formations, d'immersions, d'apports théoriques et de rencontres avec différents acteurs...

L'équipe du Moulin de Coutant est consciente de faire évoluer ses approches et positionnements éducatifs face à un public à difficultés multiples.

L'approche socio-éducative telle que nous pouvons le constater dans les différentes MECS a ses limites auprès du Moulin de Coutant. L'approche psychoéducative entre autres doit également être prise en considération pour répondre aux besoins des jeunes qui ont vécu des traumatismes.

Parallèlement, lors de réunions de concertation avec les partenaires, nous avons aussi répondu favorablement à la demande d'effectuer un travail sur l'accompagnement à la parentalité dans certaines situations. Cette démarche a été actée par l'ensemble des acteurs.

En effet, nous avons constaté que le Moulin pouvait apporter dans certaines situations, une réelle plus-value dans ces accompagnements puisque nous sommes au cœur des situations et en relations constantes avec les parents.

Toutes les démarches liées à ces accompagnements sont toujours entreprises en concertation avec les référents ASE afin d'apporter une cohérence éducative auprès des familles.

Cette année, 4 situations ont pu bénéficier de cet accompagnement. La relation de confiance et de transparence établie entre le service et les familles a permis de faire évoluer les situations familiales.

Néanmoins, ces actions proposées par le Service demandent des temps de coordination et de présence d'éducateurs assez conséquents.

L'octroi des renforts par l'ASE nous permet entre autres de mieux répondre à ces missions.

Comme évoqué ci-dessus, Le Moulin de Coutant porte une attention particulière au système qui entoure les jeunes. Mais elle reste aussi soucieuse d'apporter une ouverture vers l'extérieur pour les jeunes accueillis afin de favoriser l'autonomie et la citoyenneté.

C'est ainsi que des activités sur l'extérieur sont régulièrement mises en place ainsi que des transferts (skis, mer...) avec un travail autour de la connaissance des services des droits communs.

Un projet culturel autour de la création de musique et chant avec deux associations du Blésois a été élaboré à la fin d'année 2023 pour aller également dans ce sens.

- **Des temps d'analyse des pratiques :**

Afin d'interroger nos pratiques éducatives, l'institution met en place un temps mensuel de réflexion sur l'analyse des pratiques.

Un professionnel psychanalyste extérieur vient nous éclairer sur des questionnements légitimes et rassure l'équipe éducative quant à ses interventions et à ses postures.

- **L'AST :**

L'ACESM bénéficie d'un Atelier Scolaire et Technique en interne, qui profite à certains jeunes du Moulin de Coutant surtout sur les temps de vacances scolaires.

Un projet en commun a été mis en place afin d'aménager la terrasse du Moulin avec tous les jeunes et l'équipe éducative.

Une découverte des activités manuelles et la mise en place d'un projet de sa conception à sa réalisation a permis de rendre acteur chaque jeune en travaillant des points essentiels autour de l'estime de soi.

Annexe protocole d'admission, de prise en charge et déroulement des mesures

Protocole d'admission et de prise en charge 2022/2023

Déroulement de l'Admission

- 1) Commission d'admission au Moulin : chef de service, psychologue, éducateur du moulin de coutant (fiche recueil et de suivis du déroulement éducatif), référent ASE
- 2) Réunion d'équipe : synthèse présenté par l'éducateur présent à l'admission
- 3) Rencontre et visite de l'établissement : parents, jeune, référent ASE (remise du dossier d'admission, du livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés)
- 4) Accueil du jeune (dossier admission complet à récupérer)

1 mois après l'accueil du jeune : réunion concertation partenariale (à notre demande)

Signature du DIPC

3 mois après l'accueil du jeune : formalisation et mise en œuvre du PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement)

Fin du 6^{ème} mois : le rapport de mi-mesure à transmettre obligatoirement aux autorités administratives et judiciaires

Préparé en équipe lors de la réunion

Tous les 6 mois : le rapport de situation avec réévaluation du PPA (si besoin) - 1 mois avant l'audience : rapport au vue de l'audience

Protocole Déroulement des mesures Moulin de Coutant 2022/2023

Timing mesure	Quoi	Où	Qui	Comment
Début ADMISSION	Commission Admission	Moulin de Coutant	Chef de service du moulin Psychologue du moulin Educateur Moulin réf. ASE	<ul style="list-style-type: none"> Fiche d'accueil et de suivis du déroulement éducatif Présentation de la situation Information des différentes mesures
	Réunion d'équipe	Jeu-di au moulin de coutant	Chef de service Psychologue éducateurs	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la situation par l'éducateur présent à la réunion Acceptation de la situation Nomination référent
	Rencontre et Visite d'établissement	Moulin de Coutant	Parents Jeune Réf. ASE	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du lieu d'accueil Remise du dossier Admission, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, et charte
A l'arrivée	Accueil et installation	Moulin de Coutant	Jeune/ASE	<ul style="list-style-type: none"> Règles de vie à signer Installation chambre Pot d'accueil
1 mois	Réunion concertation partenariale	Au moulin de Coutant	Educateur, Référent ASE, partenaires, Famille, jeune	<ul style="list-style-type: none"> Signature du DIPC Elaboration des objectifs de travail
3 mois	PPA	Au moulin de Coutant	Educateur référent, référent ASE, Famille, jeune	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du PPA Détermination les moyens et les actions d'accompagnement Ecrit à faire
6 mois	Rapport de mi-mesure	Travaillé en réunion d'équipe	Educateur réf.	<ul style="list-style-type: none"> Bilan de la mesure et situation actuelle Réévaluation du projet si nécessaire Ecrit à faire
	PREPARATION AUDIENCE		Educateur jeune	<ul style="list-style-type: none"> Rapport audience à faire un mois avant l'échéance
Tous les 6 mois	Rapport de situation	Préparé en réunion d'équipe	Educateur réf.	<ul style="list-style-type: none"> Rapport avec réévaluation du projet si nécessaire

■ ÉTAT DES RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES PERSONNEL

L'équipe professionnelle est pluridisciplinaire. Elle est composée de :

- 1 psychologue à 0,5 ETP
- 2 surveillants de nuit
- 5 travailleurs sociaux (3 éducateurs spécialisés, 1 moniteur-éducateur, 1 apprenti éducateur)
- 1 chef de service
- 1 directeur à 0,04 ETP

En sus de cet effectif, certaines situations nécessitent une prise en charge humaine plus conséquente.

Au vu des situations complexes du Moulin, l'ASE nous a octroyé 3.5 ETP sur l'année afin de renforcer l'équipe d'éducateurs titulaires. Deux de ces éducateurs de renfort sont aujourd'hui en cours de VAE avec un accompagnement du tutorat de l'ACESM.

STAGES :

Le Moulin a accueilli 3 stagiaires en 2023 :

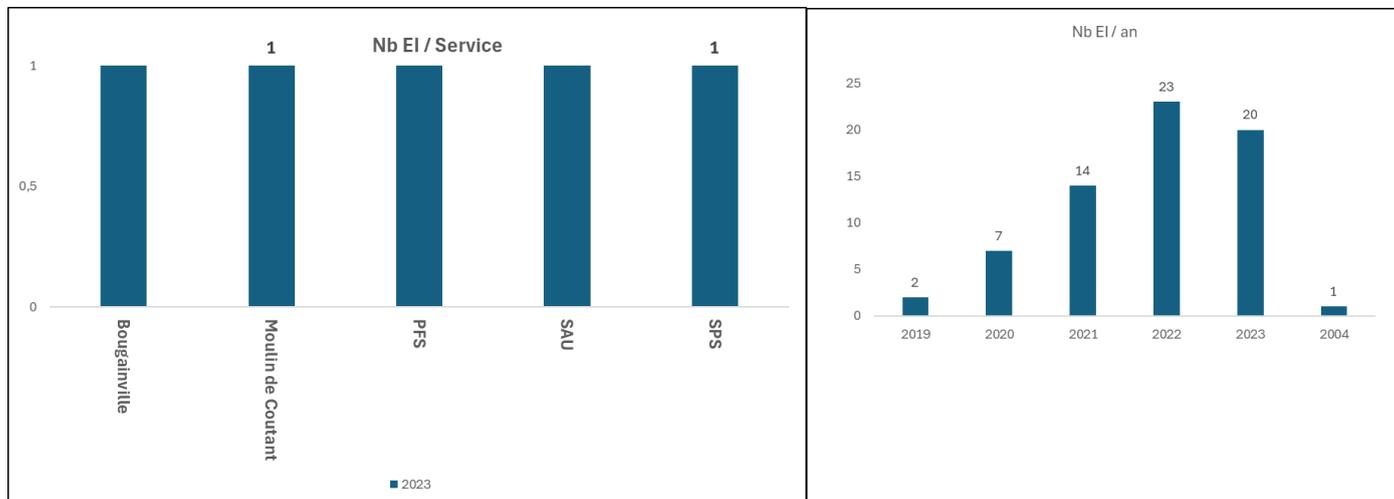
- 1 stagiaire dans le cadre de sa formation d'éducatrice spécialisée à l'ITS de Tours
- 2 stagiaires dans le cadre de la découverte du métier en partenariat avec la mission locale

FORMATIONS SUIVIES

Intitulé de la formation	Nombre salariés	Organisme	Lieu de la formation	Nombre de jours	du	au
Accompagnement à la préparation de l'évaluation HAS	10	Pluriel formation conseils	Blois	1	01/03/2024	01/03/2024
Formation agréée CSSCT	2	Emergences	Blois	5	02/10/2023	06/10/2023
Gestion de crise, violence, agressivité et contenance physique	1	Label formation	Blois	3	05/10/2023	20/10/2023
Némo équipe	4	Troizaire	Blois	1	22/05/2023	22/05/2023
Compétences parentales	2	ITS Tours	Blois	2	30/05/2024	31/05/2024
Premier secours en santé mentale	1	INFIPP	Blois	2	15/06/2024	16/06/2024
Autodétermination et développement du pouvoir d'agir	2	ACTIF	Blois	3	04/12/2023	06/12/2023
Océalia	1	Océalia	Blois	1	08/02/2023	08/02/2023
CAFERUIS	1	ITS	Tours	20	11/09/2023	15/12/2023
Sensibilisation manipulation extincteurs	2	CHUBB	Blois	1	13/12/2024	13/12/2023
Sauveteur secouriste du travail (formation initiale)	2	CHUBB	Blois	2	18/12/2023	19/12/2023

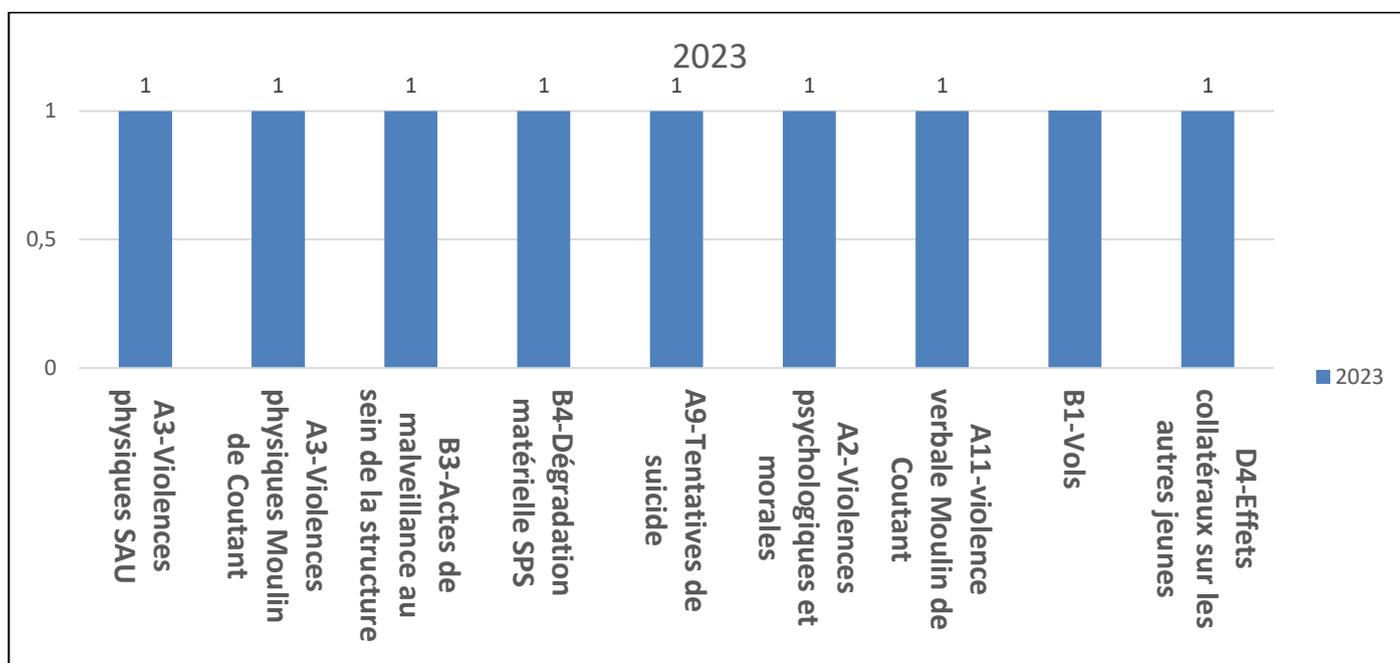
■ ÉTAT DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

GRAPH 1 : Nb événements indésirables par services par an

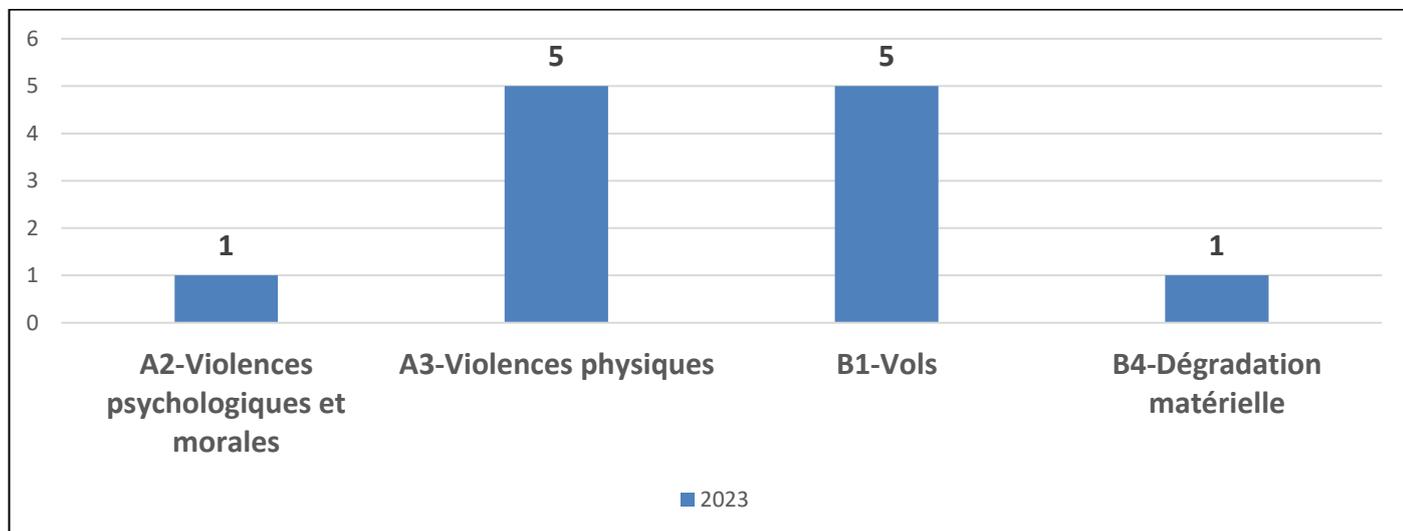


GRAPH 2 : Nb risques

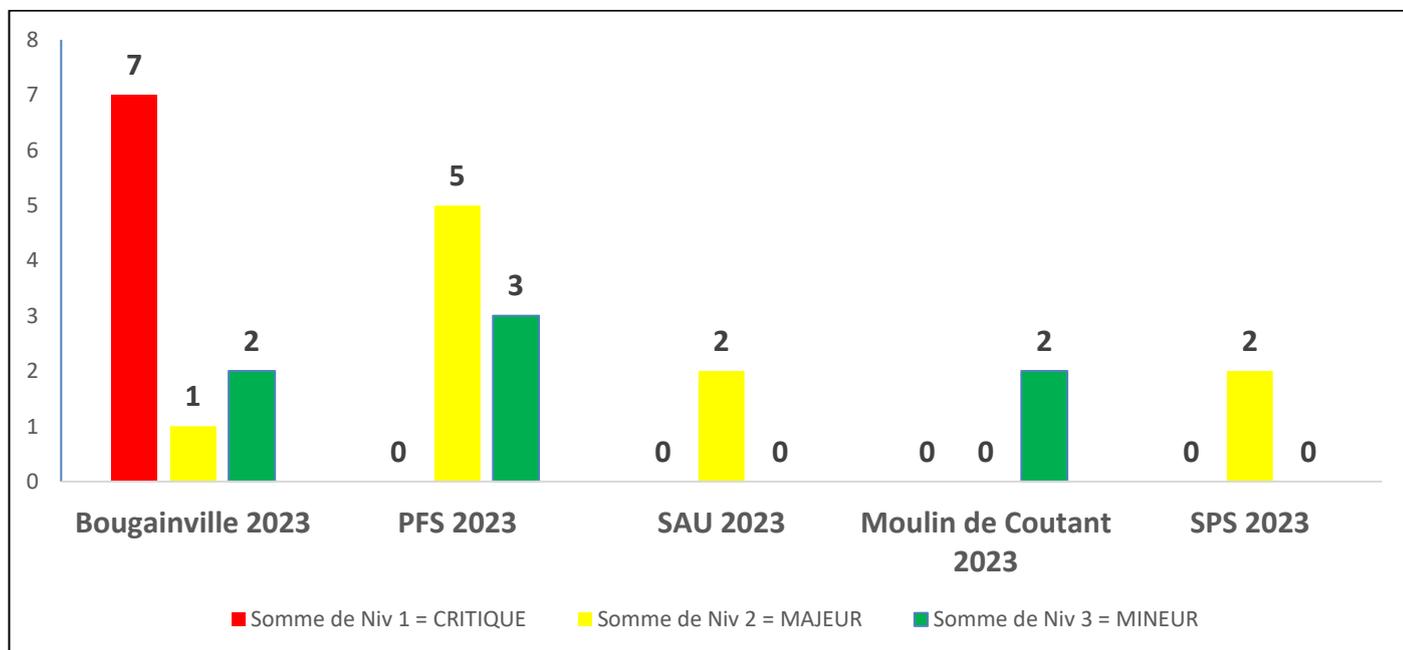
*Nb de risques identifiés à l'issue de l'analyse faite en CODIR avec la grille d'analyse des EI.
L'analyse d'une fiche d'EI peut donner lieu à l'identification de plusieurs risques*



GRAPH 3 : Exposition aux risques des salariés
 Nb de fois où 1 ou plusieurs salariés ont été exposés
 à 1 ou plusieurs risques consécutivement à la survenue d'un EI



GRAPH 4 : Répartition des risques par niveau de criticité



En 2023, un seul événement indésirable a été déclaré au Moulin de Coutant. Il a été analysé en équipe. Cet EI identifie deux types de risques : la violence physique et la violence morale auxquelles les salariés ont été confrontés. Lors du Codir suivant, les risques de cet EI ont été évalués comme mineurs au regard de la bonne maîtrise globale des professionnels de terrain et de l'encadrement concernés par la gestion directe de cet événement.

■ BILAN CVS : SUJETS TRAITÉS (voir les autres RA)

Voici une présentation des sujets élaborés lors des réunions de CVS de l'année 2023 :

Mercredi 18 janvier 2023 au PFS

- 1) Prise de connaissance de l'instance, élection du président et vice-président, validation ensemble le règlement intérieur du CVS.
- 2) Explication concernant les modalités de fonctionnement d'un CVS.
- 3) Échange sur des sujets de préoccupation collective.

Mercredi 5 avril 2023 au Foyer Bougainville

- 1) Les budgets alloués pour les jeunes sur les services du CEAPS : alimentation, vêture, etc.
- 2) L'entretien et rénovation des locaux du foyer de Bougainville.
- 3) Les sanctions éducatives. Comment sont-elles utilisées sur les services ?
- 4) Les activités et loisirs collectifs au sein des services du CEAPS.
- 5) Présentation du règlement de fonctionnement actualisé au Foyer de Bougainville.
- 6) Présentation de la procédure associative sur le recueil des réclamations et plaintes.

Mercredi 5 juillet 2023 au Moulin de Coutant

- 1) Informations diverses de M. Farah suite aux sujets qui ont été abordés lors du CVS du 05/04/2023 : alimentation, rénovation des locaux de Bougainville, etc...
- 2) Information des représentants des jeunes et des professionnels sur des sujets qui ont été abordés lors du CVS du 05/04/2023 : organisation des budgets sur les établissements, sanctions éducatives abordées en réunion de jeunes,
- 3) Comment être aidé par les services de soin ou autre service (psychologue par exemple) à la sortie de l'ACESM ?
- 4) Comment peut-on nous préparer à quitter l'ACESM en étant autonome et serein ?
- 5) Liste des idées pour mieux se connaître.
- 6) Informations diverses sur la vie de l'institution.
- 7) Présentation des derniers règlements de fonctionnement actualisés.

Mercredi 4 octobre 2023 au SAU

- 1) Informations diverses de M. Farah à la suite des sujets qui ont été abordés lors du CVS du 05/07/2023 (alimentations, etc ...) et sur les questions liées aux demandes d'achats de matériels d'investissements.
- 2) Les types de sanctions : restitution des réflexions lors des réunions de jeunes.
« Est-ce qu'une autre sanction est possible que celle de prélever l'argent de poche ? »
- 3) Viande Hallal : « Pourquoi les jeunes qui ne mangent que Hallal ne peuvent-ils pas avoir de la viande ? »
- 4) Quelles sont les autorisations pour avoir une cigarette électronique et est-ce les mêmes règles pour des cigarettes électroniques sans nicotine ?
- 5) Liste des idées pour mieux se connaître (report du précédent CVS).
- 6) Informations diverses sur la vie de l'institution : situation à Bougainville, évaluation externe, etc...
- 7) Inviter des amis dans les établissements lors de soirées encadrées par les éducateur

PROSPECTIVES

- PROPOSITION D'ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR L'ANNÉE À VENIR

TABLEAU DE L'ÉVALUATION CONTINUE

- N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat	Remarques
6	Évaluer l'opportunité de faire signer les règles de vie collective par les jeunes dans le but de donner valeur d'engagement.	2023	FAIT	Les règles de vie collectives sont vues et signées en réunion de jeunes les jeudis
9	Définir et formaliser au niveau de l'association le dispositif de participation des jeunes aux instances collectives.	2023	FAIT	Un Conseil de Vie Sociale a été mis en place en décembre 2022 et se poursuit actuellement
11	Rendre systématique et plus formel la rédaction du compte rendu (thèmes abordés, décisions, suivi des précédentes réunions...).	2023	FAIT	Un cahier de réunions a été mis en place
19	Améliorer le travail en partenariat pour prévenir les situations de rupture.	2023	FAIT	Le travail en partenariat a été renforcé et reste à évoluer pour être consolidé
44	Développer l'accès aux activités sportives, socio-culturelles et de loisirs à travers la recherche de partenaires adaptés.	2024	FAIT	L'accès aux différentes activités a évolué. Plusieurs jeunes sont inscrits dans différents loisirs et sports
50	Améliorer la planification des actions de prévention à la santé. Identifier les professionnels de santé nécessaires au suivi des jeunes (liste à établir + protocole de suivi santé).	2023/2024	FAIT	Bilan CPAM pour les nouveaux accueils, le coordinateur et la psychologue veillent aux suivis médicaux. Feuilles d'émargements mises en place pour la prise des traitements.
			A FAIRE	Liste des professionnels de santé et de suivis de soin à réaliser 2024

- N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat	Remarques
122	Formaliser un repère commun sur la bientraitance.	2024	EN COURS	Actions associatives en cours
127	Intégrer dans le processus d'accueil des nouveaux salariés les repères retenus sur la bientraitance au niveau du service.	2024	En cours	Actions associatives engagées en 2023 et qui se poursuivront en 2024 avec la participation des personnes accueillies pour la réalisation d'une charte.
142	Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment les logiciels métiers : dossier de l'utilisateur (NEMO), RH (OCEALIA) ainsi que les investissements en matériel (étouffer et renouveler le parc informatique). Mettre en application le RGPD (en cours).	2025	EN COURS	Tous ces outils sont en cours de déploiement au sein des services de l'ACESM
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'utilisateur NEMO, par des actions de formation.	2026	EN COURS	Le déploiement est réalisé. La formation auprès des professionnels s'est engagée en 2022, s'est poursuivie en 2023, est projetée pour 2024.
148	Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	2023	EN COURS	Actions associatives en cours et à finaliser.
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	EN COURS	
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2024	EN COURS	Cette démarche est travaillée dans le cadre des CVS.

- N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat	Remarques
158	Déployer des actions d'information, de communication relative à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2024	EN COURS	En 2023, l'ACESM a défini également sa politique de qualité et de gestion des risques. Son déploiement est en cours.
172	Formaliser un protocole de conduite à tenir en cas de maltraitance	2023	FAIT	Note d'information et formulaire d'événement indésirable
184	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités - Formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise	2024/2025	A FAIRE	Actions associatives en cours, échéance 2025